



Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence

N°02/AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 du 13/01/2025

Relatif à la construction d'un forage équipé de pompe à motricité humaine (PMH) dans chacune des localités de la Commune de FIGUIL. Lot 1: Chefferie de BIOU et Lot 2: GUEREME LAM.

FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL / EXERCICE 2025

1. Objet et type d'Appel d'Offres :

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public au titre de l'Exercice 2025, le Maire de la Commune de FIGUIL, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la construction d'un forage équipé de pompe à motricité humaine (PMH) dans chacune des localités de la Commune de FIGUIL. Lot 1: Chefferie de BIOU et Lot 2: GUEREME LAM.

2. Consistance des travaux :

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent tous les corps d'état prévus au cadre du devis quantitatif et estimatif notamment :

- ETUDES ET INSTALLATION DE CHANTIER
- FORATION
- EQUIPEMENT ET DEVELOPPEMENT
- ESSAI DE POMPAGE
- SUPERSTRUCTURE, CLOTURE ET DRAINAGE
- FOURNITURE ET INSTALLATION DES POMPES A MOTRICITE HUMAINES
- DESINFECTION ET EQUIPEMENTS D'EXHAURE
- FORMATION

3. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité des conditions, aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun ayant une expérience avérée dans l'exécution des projets d'énergie renouvelable.

4. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINDDEVEL de l'exercice 2025. Imputation : 59 27 100 02 64 15 08 382 46 42 11.

5. Délai d'exécution

La durée maximale d'exécution des travaux est de trois (03) mois.

6. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont subdivisés en deux (02) lots ainsi qu'il suit :

N° Lot	Intitulés Projets	Lieux de réalisation
1	Construction d'un Forage Equipé de PMH à Chefferie de BIOU	Chefferie de BIOU
2	Construction d'un Forage Equipé de PMH à GUEREME LAM	GUEREME-LAM

7. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la présente prestation est de Huit millions (8 000 000) francs CFA pour chaque lot.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dès publication du présent avis aux heures ouvrables à l'hôtel de ville de la Commune de FIGUIL.

9. Coût d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à l'hôtel de ville de la Commune de FIGUIL dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) FCFA payable seulement à la recette municipale de la Commune de FIGUIL, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

10. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque ou compagnie d'Assurance de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'un montant de 160 000 (Cent Soixante Mille) francs CFA pour chaque Lot et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au ouvrables à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de FIGUIL sise à la Commune de FIGUIL au plus tard le 05/02/2025 à 10 heures et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°02/AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/SIGAMP/2025 DU 13/01/2025

POUR LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) DANS CHACUNE DES LOCALITES DE LA COMMUNE DE FIGUIL.

Lot 1 : Chefferie de BIOU et Lot 2 : GUEREME LAM.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de (03) mois précédant la date de dépôt des offres

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de 1^{er} Ordre ou compagnie d'assurance.

3. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. Elle aura lieu le 05/02/2025 à 11heures par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de FIGUIL.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation des Offres

Les Offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

▪ Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

1. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
2. Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
3. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis ;
4. Note technique inférieure au seuil minimal requis (70%);
5. Non-conformité au modèle de soumission ;
6. Offre financière incomplète et l'absence d'un prix unitaire quantifié.

▪ Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera selon une grille de notation binaire (oui/non) et porteront à titre indicatif sur :

1. Les références de l'entreprise 03 oui/non
2. Les moyens matériels permanents ou mobilisables 04 oui/non ;
3. La qualification du personnel du chantier 9 oui/non ;
4. La méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux 02 oui/non ;
5. La surface financière 02 oui/non ;
6. Présentation générale de l'offre 01 oui/non ;
7. Visite des lieux 02 oui/non ;
8. Les preuves d'acceptation des conditions du marché 02 oui/non ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée soit 18 oui sur les 25 possibles

15. Attribution du marché

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

16. Nombre maximum de lots

Un Entrepreneur peut être attributaire de plus d'un lot.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de FIGUIL.

IB : Pour tout acte de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/699 37 07 48.

Copie:

- Préfet/ML ;
- ARMP;
- MINMAP/ML ;
- DD/MINEPAT/ML ;
- MINDDEVEL/ML
- Président CIPM/FGL;
- RM/FGL
- Affichage
- CHRONO/ARCHIVES.

FIGUIL, le 13 JAN 2025

Le Maire de la Commune de FIGUIL

(Maire d'Ouvrage),

